



Consumer and
Corporate Affairs
Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations
Canada

Métrieologie Légale

E-65-7

Approval No. d'approbation

Ottawa

JUL 6 1982

NOTICE OF APPROVAL – AVIS D'APPROBATION

Approval granted to:

Approbation accordée à:

Sangamo Canada
(Division of Schlumberger Canada Limited)
215 Laird Drive
Toronto, Ontario
M4G 3X1

W.R. Virtue

Acting Chief
Legal Metrology Laboratories
Legal Metrology Branch
Standards Building
Tunney's Pasture, Holland Ave.,
OTTAWA, Ontario
K1A 0C9

Chef intérimaire
Laboratoires de la métrologie légale
Direction de la métrologie légale
Edifice des normes
Parc Tunney, Avenue Holland
OTTAWA, Ontario
K1A 0C9

SANGAMO TYPE KWYS COMBINATION POLYPHASE
WATT HOUR AND THERMAL KILOWATT DEMAND
METER

The apparatus specified herein has been duly approved under the provisions of the Electricity Inspection Act, Chapter E-4, R.S.C. 1970 and the Electricity Meter Regulations, Chapter 561, C.R.C. 1978.

Description:

Two element, 480V, 0.12-8A, 60Hz meters having a kh of 2.88, four dial register with test dial and 1500 watt demand scale with a multiplier of 4 and 2½ element "Y", 277V, 0.12-8A, 60Hz meters having a kh of 2.16, four dial register with test dial and 1500 watt demand scale with a multiplier of 5, formerly approved under Notice of Approval E-65-4 of March 4, 1975, now may also be mounted on self-contained socket type bases.

The base for the two element meter will be of five terminal configuration with two potential test disconnect links and the 2½ element meter will be of seven terminal configuration with two potential test disconnect links.

Reference No.: G6565-S2-2

WATT-HEUREMÈTRE ET KILOWATT-HEUREMÈTRE
THERMIQUE DE POINTE POLYPHASÉS COMBINÉS
SANGAMO, TYPE KWYS

L'appareil décrit dans la présente circulaire a été approuvé aux termes de la Loi sur l'inspection de l'électricité, chapitre E-4, S.R.C. 1970, et du règlement sur les compteurs d'électricité, chapitre 561, C.R.C.c., 1978.

Description:

Il s'agit de compteurs à deux éléments, 480 V, 0.12-8 A, 60Hz, ayant une constante du disque Kh de 2.88 et un enregistreur à quatre cadrants dont un cadran d'essai, une échelle de pointe de 1500 watts et un multiplicateur de 4, et de compteurs en "Y" à 2½ éléments, 277 V, 0.12-8 A, 60Hz, ayant une constante du disque Kh de 2.16 et un enregistreur à quatre cadrants dor un cadran d'essai, une échelle de pointe de 1500 watts et un multiplicateur de 5, approuvés antérieurement en vertu de l'avis d'approbation E-65-4 en date du 4 mars 1975. Ces compteurs peuvent désormais être montés sur des socles autonomes à contracts-mâchoires.

Le socle des compteurs à deux éléments comporte cinq bornes et deux sectionneurs d'essai (tension) tandis que celui des compteurs à 2½ éléments comporte sept bornes et deux sectionneurs d'essai (tension).

No. de référence: G6565-S2-2